



Journée technique à destination des lauréats des AMI friches
régionales

Jeudi 9 avril 2026

Compte-rendu de l'atelier « Comment associer les habitants et usagers aux projets de reconversion de friches ? Méthodes et outils »

Animé par Marine CLEMENT, Directrice du Pôle Attractivité du Territoire et Johanna BOUE, Cheffe de projet « Tiers-lieu Quartier Breissand » de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Déroulé de l'atelier

1. Tour de table et objectif

Présentation des participants et de leurs rôles dans le projet. La table ronde avait pour objectif principal de revenir sur les différentes étapes du processus de concertation expérimenté par la communauté de communes, d'en partager les enseignements et d'en discuter les points de vigilance.

2. Présentation du projet : requalification de la friche militaire Breissand (Jausiers)

Le projet porte sur la requalification de la friche militaire Breissand, située à Jausiers, propriété de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon depuis sa rétrocession par l'État en 2009, dans le cadre de la politique de reconversion des sites de la Défense.

Inoccupé depuis près de 15 ans, le site fait l'objet d'une volonté politique forte de reconversion avec l'ambition d'en faire un tiers-lieu lieu alimentaire innovant et fédérateur pour la vallée.

Ce projet, né du manque d'espaces disponibles dans la vallée, vise à réfléchir les manières de produire, consommer et vivre ensemble, tout en redonnant vie à un site emblématique. Breissand doit devenir un démonstrateur territorial : renforcer la souveraineté alimentaire, tester la régénération des sols, promouvoir la cohésion sociale et incarner une transition écologique et économique durable.

Afin de définir précisément le besoin et de sécuriser le portage politique du projet, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye/Serre-Ponçon a souhaité engager une démarche de concertation approfondie avec les habitants et acteurs du territoire. Le niveau d'implication retenu a été volontairement le plus élevé, à savoir la co-décision, impliquant un partage réel du pouvoir de décision avec les parties prenantes. Cette démarche a été rendue possible grâce au programme européen LEADER, qui par le financement à 70 % d'un équivalent temps plein, a permis le recrutement d'une cheffe de projet dédiée à l'animation de la concertation et à l'ingénierie de projet, gage d'un pilotage maîtrisé et exemplaire.

La phase pré-opérationnelle est prévue en quatre phases clé, correspondant aux grandes étapes du projet :

- Définir la stratégie du projet ;
- Construire le programme ;
- Réaliser l'esquisse et accompagner le choix du COPIL ;
- Concevoir l'avant-projet (de l'APS à l'APD).

3. Brise-glace

« Météo marmotte » : temps d'échange pour mesurer la perception des participants sur la participation citoyenne : → Comment vous sentez-vous vis-à-vis d'une démarche de participation citoyenne ? La majorité des participants se sont montrés intéressés et favorables à la démarche, tout en exprimant un besoin de mieux maîtriser les outils, les étapes et le cadre méthodologique.

4. Rappel méthodologique

Présentation des différents niveaux d'implication citoyenne :

- Information
- Consultation
- Participation
- Co-décision

Pour le projet de la friche Breissand, le choix politique a été clairement assumé de viser le niveau 4 – la co-décision, dès la genèse du projet, afin de garantir un ancrage territorial fort et une appropriation collective.

5. Enjeux identifiés

- Complexité du projet et pluralité des enjeux (urbains, agricoles, environnementaux, sociaux).
- Gestion des risques et nécessité d'embarquer durablement les élus.
- Gouvernance du projet : éviter les blocages liés à des COPIL trop fluctuants dans leurs décisions.

Pour pallier ces risques, le comité de pilotage a été institutionnalisé, avec :

- Un fonctionnement collégial et paritaire,
- Intégration d'associations et de partenaires, disposant d'un droit de vote,
- Des groupes de travail thématiques venant alimenter les orientations du projet.

6. Présentation détaillée du process – voir support de présentation

- 6 grandes orientations stratégiques
- Identification des différents niveaux d'implication des acteurs.
- Mise en place d'un comité de pilotage élargi et institutionnalisé, composé de 15 membres titulaires et 15 suppléants, associant acteurs publics et privés :
 - 6 représentants des collectivités territoriales ou locales,
 - 2 représentants de l'État,
 - 6 représentants d'acteurs privés, dont 5 associations locales et 1 groupement d'intérêt économique.
- Animation de groupes de travail thématiques réguliers, réunis environ une fois par mois, sur une durée cible de 6 à 8 mois, ajustée en fonction de l'avancement du projet et du contexte électoral ayant temporairement ralenti la dynamique.
- Organisation d'ateliers de concertation grand public, intégrés à des événements fédérateurs, avec l'association de la communauté éducative et le déploiement d'outils complémentaires, dont des questionnaires en ligne accessibles via QR code.

7. Échanges et questions

- Remontées des représentants de métiers, notamment agricoles : enjeux logistiques, appropriation du site, organisation du « dernier kilomètre ».
- Contraintes réglementaires : site situé en zone PPRI et futur PPRN, en bord de l'Ubaye, cours d'eau à régime torrentiel, bénéficiant déjà d'un principe dérogatoire mais un travail étroit avec le service GEMAPI de la communauté de communes sur la gestion du risque inondation est nécessaire afin d'intégrer notamment les prescriptions à venir dans le cadre de la révision du PPRN et du PLU. Projet mené dans une approche pluridisciplinaire, intégrant les contraintes environnementales dès l'amont.

8. Temps d'échange – retours d'expérience

- Intervention du chef de projet PVD de Barjols, confronté à un essoufflement d'une démarche de concertation engagée plusieurs années auparavant. Comment relancer le projet resté sous silence alors que les habitants ont été mobilisés ?

Points clés partagés :

- Importance de la transparence,
- Nécessité de redonner de la lisibilité et de la matérialité au projet,
- Intérêt de recourir à des dispositifs d'urbanisme transitoire pour tester, montrer et recréer de la confiance,
- Rôle central d'une AMO engagée jusqu'au diagnostic approfondi, voire jusqu'au curage, pour sécuriser l'expression du besoin avant lancement de la maîtrise d'œuvre.